

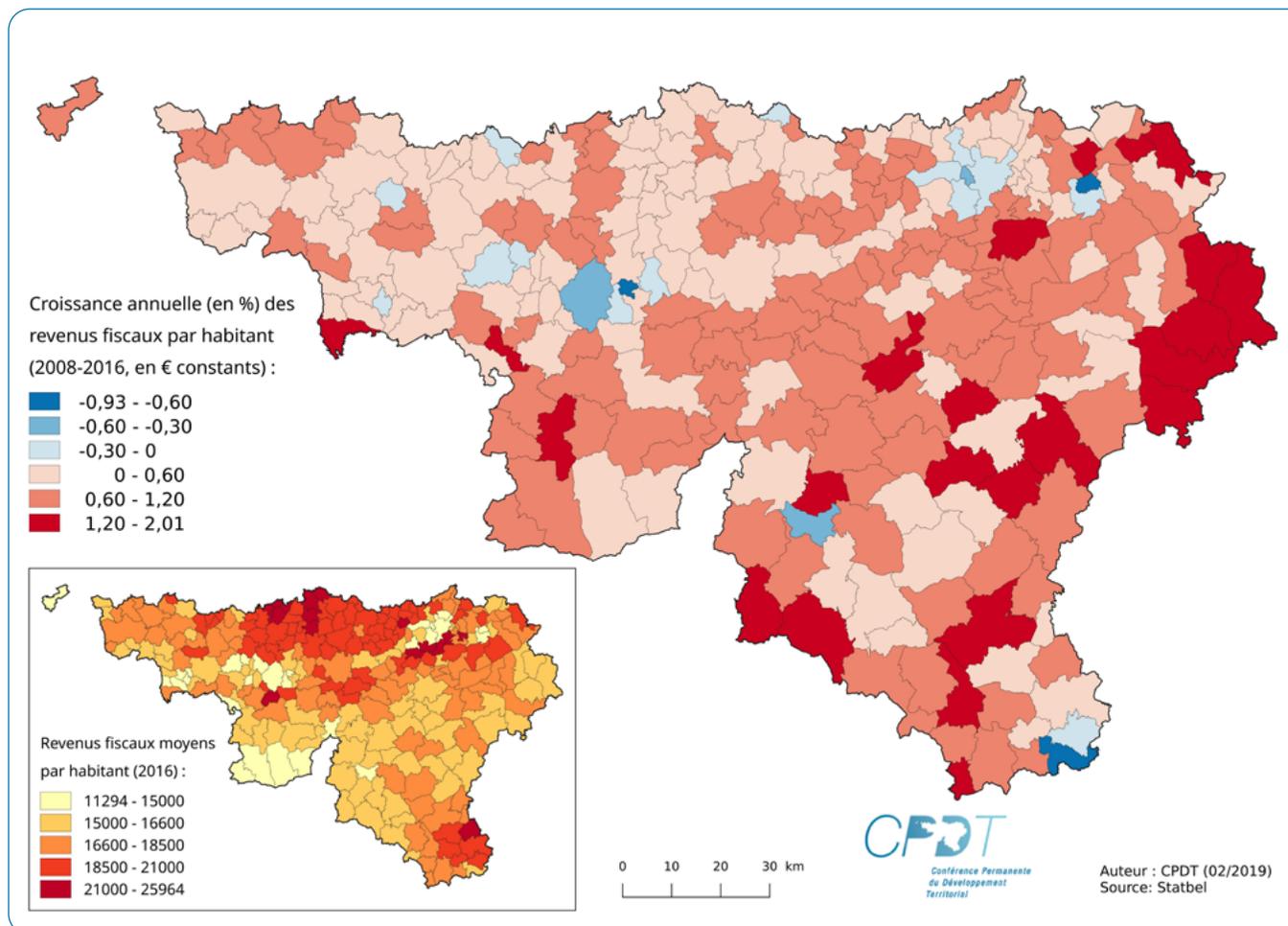
Évolution des revenus fiscaux moyens par habitant (2008-2016),
en wallonie

Les statistiques fiscales sont à interpréter avec prudence. Elles ne sont pas prévues pour étudier le niveau de vie de la population et souffrent de nombreuses faiblesses. Parmi celles-ci, on peut mentionner que certains revenus ne sont pas intégrés dans les déclarations fiscales : les revenus d'intégration sociale, les prestations familiales, les revenus du travail issus d'organisations internationales (surtout à Bruxelles), les revenus mobiliers et très partiellement les revenus immobiliers. Les revenus des réels des ménages les plus démunis comme ceux des ménages plus aisés sont donc globalement sous-estimés par les statistiques fiscales. Le problème est particulièrement aigu à Bruxelles où 19% des déclarations fiscales ont un revenu nul (contre 8,5% pour l'ensemble du pays).

Par ailleurs, les statistiques fiscales sont influencées dans le temps par les modifications de la législation fiscale et les différences de traitement administratif des déclarations (le nombre de déclarations fiscales prises en compte fluctue chaque année). L'évolution dans le temps des statistiques fiscales est dès lors à interpréter précautionneusement.

Cependant, on continue à les utiliser car elles ont le grand avantage de permettre d'étudier aisément les revenus des ménages.

Évolution des revenus fiscaux moyens par habitant (2008-2016)



Évolution des revenus fiscaux moyens par habitant (2008-2016), en wallonie

Dans la plupart des communes, les revenus fiscaux moyens par habitant connaissent une progression en termes réels. Les plus fortes croissances sont situées dans la province du Luxembourg et dans les communes germanophones.

Dans les villes où les revenus étaient déjà faibles (La Louvière, Charleroi, Liège et Verviers), on constate une évolution négative du revenu fiscal moyen par habitant.

On observerait donc une poursuite de la détérioration des revenus dans les espaces urbains les plus précarisés.

Niveau spatial :

Commune

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

$$\text{Progression de l'IPC}_{2008-2016} = \frac{\text{IPC } 2016_{\text{base } 2013}}{\text{IPC } 2008_{\text{base } 2013}} = 1,13139$$

où IPC = indice des prix à la consommation

Taux de croissance annuel (en %) des revenus fiscaux moyens par habitant (2008 - 2016)

$$= \left(\left(\frac{\text{revenu total net imposable moyen par habitant}_{2016}}{\text{revenu total net imposable moyen par habitant}_{2008} / 1,13139} \right)^{1/8} - 1 \right) \times 100$$

Méthode de classification :

Pour le taux de croissance des revenus fiscaux moyens par habitant (2008-2016) : classes centrées autour de zéro, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour les revenus fiscaux moyens en 2016 : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Revenu total net imposable moyen par habitant et par commune 2008 (table C.1).
- Revenu total net imposable moyen par habitant et par commune 2016 (table C.1).
- Indice des prix à la consommation (2008 et 2016).

Sources des données :

- Statbel (<https://statbel.fgov.be/>)

Statistiques :

Taux de croissance annuel (en %) des revenus fiscaux moyens par habitant (2008-2016) :

- Moyenne : 0,39
- Valeur minimum : -0,93 (Dison)
- Valeur maximum : 2,01 (Butgenbach)

Revenus fiscaux moyens par habitant (2016) :

- Moyenne : 16 787
- Valeur minimum : 11 294 (Farciennes)
- Valeur maximum : 25 964 (Lasne)

Auteurs :

Xavier May

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.